

VOROMAILALA FITATERANA.
Transport des Hydrocarbures.
Ambodisatrana.
Sambava.

AVENANT DE CONTRAT N°02.

Date de la signature du contrat : 01 Janvier 2017.

Date de l'avenant : 01 Octobre 2023

Entre l'employeur :

Nom : Société Voromailala Fitaterana
Représenté par : MA YO WENG Michel
En qualité de : Directeur Général.
Adresse : Ambodisatrana II - S ambava.

Et

L'employé :

Nom : MANANJANDRY
Prénom : Yorland Michael
Adresse : Ambodisatrana - Sambava.

Fonction : ASSISTANT DE DIRECTION CHARGE EXPLOITATION.

Il est convenu de modifier les dispositions suivantes sur votre contrat de travail signé le 01 Janvier 2017, modifiant :

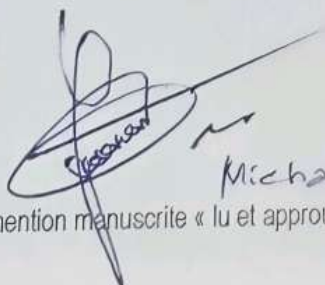
- **Article 3 : Fonction** : Le travail est affecté au poste d'Assistant de Direction Chargé Exploitation à compter du 01 octobre 2023.
- Période d'essai de deux mois du 01 octobre 2023 au 30 novembre 2023.
- **Article 4 : rémunération** : A compter du 1 octobre 2023, l'employé percevra la rémunération de : **HUIT CENT MILLE ARIARY (800.000 Ar)** dont :
 - o Le salaire de base : 500.000 Ar (Cinq cent mille Ariary)
 - o Indemnité de logement : 100.000 Ar (Cent mille Ariary)
 - o Primes divers : 200.000 Ar (Deux cent mille Ariary)

Les autres articles de contrat initial du restent inchangés.

Date d'exécution de l'avenant : 01 octobre 2023

Signature des deux parties : 01 octobre 2023

L'employé


Michael

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »

L'employeur

